



loi sur les résidences secondaires et indivision

Par **annemariedu38**, le **09/09/2011** à **20:51**

Bonjour,

Ayant acheté en 1994 une maison en indivision avec mon frère (à l'époque , récemment veuf avec deux très jeunes enfants), je me pose la question suivante.

J'ai depuis déménagé et il vit dans cette maison. J'ai donc une nouvelle résidence principale dont je suis propriétaire. La nouvelle loi concernant les résidences secondaires s'applique t-elle à mon cas. Devrais je payer la plus value lors de la vente de cette maison (qui n'est pas encore programmée). Est-elle considérée comme une résidence secondaire pour moi alors qu'elle est résidence principale pour mon frère

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Sincères salutations

AM Giraudet

Par **janus2fr**, le **10/09/2011** à **09:58**

C'est tout à fait ça, résidence principale pour votre frère et résidence secondaire pour vous.